

LES DOSSIERS DU **GROUPE**

---

**COMMUNISTE, RÉPUBLICAIN, CITOYEN *et* ÉCOLOGISTE**

 **UNE VOIX DIFFÉRENTE AU SÉNAT**

# Retraites

*Interventions des sénatrices et sénateurs du Groupe  
CRCE du 12 janvier 2023 au 8 juin 2023*

**PALAIS DU LUXEMBOURG  
75291 PARIS CEDEX 06**

---

Tél : 01 42 34 21 24  
crce@senat.fr

[www.senateurscrce.fr](http://www.senateurscrce.fr)

<b>Mobilisons-nous contre l’allongement du départ en retraite ! 12 janvier 2023</b>	3
<b>Retraites : seuls le Medef et Ciotti vous soutiennent encore 19 janvier 2023</b>	4
<b>Une réforme qui pénalise les femmes 27 janvier 2023</b>	5
<b>Un référendum pour nos retraites 2 mars 2023</b>	6
<b>Pour un véritable blocage des prix alimentaires 2 mars 2023</b>	8
<b>Les 1200 euros minimum est une entourloupe ! 2 mars 2023</b>	10
<b>La réforme des retraites est contraire à la Constitution 3 mars 2023</b>	13
<b>Les dommages collatéraux de la réforme des retraites 7 mars 2023</b>	16
<b>Les femmes, grandes perdantes de la réforme des retraites 8 mars 2023</b>	17
<b>Saine colère de Cathy Apourceau-Poly 9 mars 2023</b>	18
<b>Le loup (de Wall Street) dans la bergerie 10 mars 2023</b>	19
<b>Article 7 : un vote capital 10 mars 2023</b>	20
<b>Le blocage, c’est vous ! 15 mars 2023</b>	21
<b>Le 49-3, une violence faite au parlement 16 mars 2023</b>	23
<b>RIP : la proposition de loi référendaire est déposée 22 mars 2023</b>	24
<b>Recours auprès du Conseil constitutionnel 23 mars 2023</b>	26
<b>Retirez votre projet ! 24 mars 2023</b>	27
<b>Retrait de la réforme ou référendum d’initiative partagée 29 mars 2023</b>	28
<b>Appel solennel des parlementaires à l’attention du Président de la République 30 mars 2023</b>	29
<b>Monsieur le Président... 4 avril 2023</b>	30
<b>Organisez un référendum, n’ayez pas peur du peuple ! 5 avril 2023</b>	31
<b>Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil Constitutionnel... 6 avril 2023</b>	32
<b>Conseil Constitutionnel : une décision lourde de conséquence pour</b>	

<b>l'avenir de la démocratie 15 avril 2023 .....</b>	<b>34</b>
<b>L'article 40 contre l'abrogation de la retraite à 64 ans : Un acte contre la démocratie Par Le groupe CRCE / 8 juin 2023 .....</b>	<b>35</b>



# Mobilisons-nous contre l'allongement du départ en retraite !

**12 janvier 2023**

La Première Ministre, Elisabeth Borne vient de présenter la contre-réforme des retraites. Après des semaines de tergiversation, le gouvernement a donc tranché pour l'option portée depuis longtemps par le groupe Les Républicains au Sénat : allongement de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans, accélération de la réforme Touraine avec l'allongement à 43 annuités de cotisations dès 2027 et la disparition programmée des régimes spéciaux de retraite.

Le gouvernement annonce l'examen du projet de loi rectificatif de financement de la sécurité sociale dès le 6 février à l'Assemblée nationale avant son examen programmé au Sénat début mars.

Les sénatrices et sénateurs du groupe Communiste Républicain Citoyen et Ecologiste préparent la riposte et refusent de laisser passer cette réforme scélérate.

Convaincus comme 80% des Françaises et des Français que l'on travaille déjà assez longtemps et qu'il ne faut pas repousser l'âge de départ à la retraite, nous mettrons toute notre énergie au service de la mobilisation sociale qui s'annonce afin d'empêcher l'adoption de cette réforme inique.

Les parlementaires communistes portent un projet de réforme des retraites à 60 ans et 37,5 annuités de cotisations avec un financement par une politique d'emploi ambitieuse, une augmentation des salaires, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, l'augmentation des cotisations patronales et la mise à contribution des revenus financiers.

Dès aujourd'hui, le gouvernement trouvera sur sa route, les sénatrices et sénateurs du groupe CRCE pour obtenir le retrait de son projet de loi.

# Retraites : seuls le Medef et Ciotti vous soutiennent encore

19 janvier 2023

Déclaration d'Éliane Assassi, président du groupe CRCE, lors des questions d'actualité du mercredi 18 janvier 2023.

Mme la Première ministre, vous qualifiez votre projet de réforme des retraites de juste, solidaire et pérenne. La réalité n'est pourtant pas celle-ci. Pourquoi ?

Votre projet est injuste puisque vous allongez la durée de cotisation à 43 annuités et l'âge de départ en retraite à 64 ans. Ce sont principalement les ouvriers, les employés et les femmes qui seront pénalisés.

Votre projet est injuste puisque les salariés les mieux rémunérés vont davantage capitaliser pour leur retraite tandis que la grande majorité des travailleurs ne pourra pas bénéficier du minimum de pension à 1 200 euros bruts.

Votre projet est injuste car vous allez appauvrir les seniors qui seront plus longtemps au chômage et que vous avez précarisés à l'extrême. Votre projet ne sera pas pérenne car vous ne changez pas le logiciel du financement. D'autres solutions existent pourtant : il suffirait - et ce n'est qu'un exemple - de taxer de 2% la fortune des milliardaires.

Vous avez versé 160 milliards d'euros aux entreprises sans contrepartie pendant la crise Covid. Ce « quoi qu'il en coûte » ne peut-il être décidé pour garantir une vraie retraite, en bonne santé, une retraite se-reine ? C'est un choix de société qui est à faire. Un monde de juste répartition des richesses pour l'intérêt général ou celui d'un CAC 40 gorgé de dividendes.

Mme la Première ministre, vous avez choisi – alors qu'il n'y a pas d'urgence extrême - d'utiliser une loi de financement de la Sécurité sociale rectificative pour restreindre les débats parlementaires à 20 jours à l'Assemblée nationale et 15 jours au Sénat. C'est un super 49-3 que vous avez dégainé. Des voix s'élèvent pour souligner l'inconstitutionnalité de votre dé-marche.

Mme la Première ministre, c'est parce que cette réforme voulue par E. Macron est injuste et qu'elle frappe les plus faibles, qu'elle est rejetée très massivement.

Avec l'ensemble des syndicats, la société tout entière est vent debout et seuls le MEDEF et M. Ciotti vous soutiennent encore. Mme la Première ministre, nous relayons ici le vaste mouvement qui s'enclenche.

Et dès demain, le 19 janvier, nous serons dans la rue avec le peuple qui exige le retrait de votre projet.

# Une réforme qui pénalise les femmes

27 janvier 2023

Évidemment, si vous reportez l'âge légal à 64 ans, elles sont « un peu pénalisées ». Sur ce point-là, elles sont un peu plus impactées que les hommes ». Est-ce un syndicaliste, un opposant à votre réforme des retraites qui a tenu ces propos ? Non.

Cette réalité des conséquences de votre réforme des retraites, c'est le Ministre Riester qui le reconnaît. Vous ne pouvez pas dire que ce sont des mensonges !

Avec votre réforme, les femmes vont devoir en moyenne travailler 7 mois de plus pour partir en retraite, contre 5 mois supplémentaires pour les hommes.

Cette réforme, profondément injuste pour l'ensemble des salarié-e-s, l'est encore plus pour les femmes. Votre réforme va donc aggraver les inégalités entre les femmes et les hommes. Commencez plutôt par imposer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes pour dégager 6 milliards de cotisations de retraites supplémentaires.

Je pense à ces ouvriers de la marée à Boulogne-sur-Mer, au travail dès 2h00 du matin aux ouvrières des industries agro-alimentaires debout derrière leur chaîne toute la jour-née qui ont, commence leur carrière tôt. Ces travailleurs vont cumuler tous les aspects négatifs de votre réforme.

Je pense aux aides à domicile, aux soignantes, aux infirmières, aux femmes de ménages, aux caissières que vous applaudissiez durant la crise sanitaire qui devront travailler 9 mois supplémentaires pour la génération 1972. A l'issue du Conseil des ministres, vous avez reconnu que le recul de l'âge légal serait plus défavorable aux femmes qu'aux hommes dans un premier temps.

Par vos propres aveux, vous établissez l'injustice de votre texte.

Nous vous demandons de le retirer et d'organiser un vé-ritable débat dans le pays.

# Un référendum pour nos retraites

2 mars 2023

Demander un référendum sur ce projet de recul de l'âge de départ à la retraite sonne aujourd'hui comme une évidence. M. le Ministre, mes Cher-es Collègues de la majorité présidentielle et sénatoriale - aujourd'hui main dans la main – je vous le redis, le rejet de cette mesure provocatrice est massif dans le pays.

C'est une provocation, de répondre par l'obligation de travailler plus longtemps à la détresse, à l'angoisse de la population, frappée par la crise du Covid, victime d'une précarité croissante dans le travail et dans la vie quotidienne et qui subit une inflation à deux chiffres sur les produits alimentaires et de première nécessité. C'est une provocation à l'égard des femmes. Déjà victimes de discrimination en matière salariale, d'évolution de carrière, plutôt que l'égalité, vous ajoutez de la maltraitance en rallongeant soit leur travail, soit leur période de chômage, car vous savez bien qu'en reculant l'âge de la retraite, c'est le chômage des seniors que vous prolongez.

Le message que vous envoyez aux femmes est des plus cyniques. Vous leur dites qu'elles vont travailler plus longtemps, mais que l'écart entre leurs pensions et celles des hommes qui s'élèvent, faut-il le rappeler, à 40%, va être moindre ! Mais ce que veulent les femmes, ce n'est pas un écart cosmétique, c'est L'ÉGALITÉ.

Depuis 2017, le président Macron a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes, une grande cause nationale alors mettez en adéquation ses paroles et ses actes : l'égalité salariale et l'égalité d'accès à l'emploi des femmes permettraient de résoudre le pseudo déficit qui justifie votre réforme inique !

Avec les ami-es de mon groupe, mais aussi de toute la gauche sénatoriale, nous sommes scandalisés par les propositions de M. Retailleau, s'appuyant sur une idéologie familialiste, nationaliste d'une époque que je n'ose rappeler.

Non M. Retailleau, les femmes ne peuvent avoir pour seule solution, afin d'éviter de travailler jusqu'à un âge indéterminé, que de faire plus d'enfants. Nous vous demandons de retirer cette proposition par dignité ! C'est une provocation à l'égard de la jeunesse, durement éprouvée par le COVID, par un monde incertain, des guerres dans de nombreux pays, la menace d'une troisième guerre mondiale, une jeunesse confrontée à cet inquiétant réchauffement climatique, soumise à un parcours scolaire et universitaire de plus en plus sélectif, dans des conditions de plus en plus difficiles.

Que proposez-vous à la jeunesse ? Un Service National Universel autoritaire, une forme d'embrigadement insupportable pour celles et ceux qui ont soif de liberté et une carrière qui ne se terminera qu'avec la vieillesse, car quel étudiant pourra espérer une retraite avant 70 ans ?

C'est une provocation pour les travailleuses et les travailleurs, y compris celles et ceux qui exercent des métiers pénibles ou ont une carrière longue. Vous maltraitez aujourd'hui celles et ceux que vous couvriez, hypocritement, de louanges, ces premières et premiers de corvée, durant la crise du Covid.



Oui, la colère est grande et elle s'amplifie. La mobilisation à compter du 7 mars s'annonce massive. C'est une très bonne nouvelle ! Et hier, dans l'hémicycle, nous avons pu vivre cette opposition entre 2 projets de société aux antipodes dans un clivage droite/gauche enfin assumé y compris au banc du gouvernement.

M. Macron et son gouvernement, veut passer aux forceps, en utilisant cette procédure de l'article 47-1, si décrié depuis sa mise en œuvre pour l'examen de cette réforme des retraites, et qui relève du détournement de procédure.

Nous l'avons affirmé hier, vous violez la Constitution pour imposer cette réforme. Vous contraignez le Parlement. Vous tentez de le soumettre et nous sommes choqués par cette majorité sénatoriale qui avait affiché son statut de contre-pouvoir, de lieu de résistance à l'autoritarisme de M. Macron, à son mépris du Parlement et qui, aujourd'hui l'accompagne avec complaisance.

Et oui, mes Cher-es Collègues, vous accompagnez le Président de la République dans cette mise au pas du Parlement, pire, cet enjambement du Parlement, puisqu'un texte non soumis au vote de l'Assemblée nationale, et peut-être même non soumis au vote des deux Chambres, si le gouvernement n'ouvre pas plus de jours de débat. Un débat et une adoption en CMP, dominé par des parlementaires LR, pourtant en perte d'influence dans l'opinion publique.

C'est un coup de force institutionnel. Il faut donner au peuple les moyens d'y résister. Lui donner les moyens c'est lui donner la parole, c'est soumettre ce texte au référendum.

Qui, ici, peut oser dire, alors que plus de 90% des actifs rejettent le texte, restons entre nous, au Sénat, validons ce texte fondamental dans un temps contraint et barrons la route à l'expression populaire ?

Tout vote contre cette motion référendaire est un acte grave contre la Démocratie.

Celles et ceux qui s'entêteront dans ce déni de démocratie porteront la responsabilité de la mise à l'arrêt du pays et d'une légitime révolte.

Avec le groupe CRCE, je vous appelle donc solennellement à voter cette motion référendaire.

# Pour un véritable blocage des prix alimentaires

2 mars 2023

Dès le mois de décembre 2020, les prix de l'énergie ont massivement augmenté : + 41 % pour le gaz entre décembre 2020 et octobre 2021, + 21 % pour le carburant, +4 % pour l'électricité. La tendance s'est confirmée en 2022, l'envolée des prix de l'énergie nous ayant entraînés dans une spirale inflationniste jusqu'à atteindre des niveaux jamais vus depuis les années 1980.

En janvier 2023, les prix de l'énergie ont ainsi crû de 16,3 % en glissement annuel, tandis que ceux de l'alimentation ont connu une hausse de 13,3 %. Concrètement, pour les ménages, cela se traduit par +20 % pour les pâtes, +29 % pour le steak haché, +34 % pour les légumes frais et, chacun s'en souvient, jusqu'à +120 % pour l'huile de tournesol ! Le passage en caisse devient une épreuve...

Pour beaucoup, il faut choisir : manger, se chauffer ou se déplacer. En effet, plus de 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, dont un enfant sur cinq, et 7 millions se trouvent dans une situation de précarité alimentaire et doivent recourir à l'aide alimentaire. La fréquentation des Restos du cœur a ainsi augmenté de 12 % en 6 mois, nous conduisant à une situation inédite.

Le 6 octobre 2021, six mois avant le début du conflit russo-ukrainien, le journal Les Échos s'inquiétait sur ces « traders pris dans la folie spéculative du prix du gaz ». Et pour cause : en un mois, l'activité sur les options, c'est-à-dire les produits dérivés spéculatifs sur la matière première, avait bondi de 158 %.

Dans la même veine, si l'invasion de l'Ukraine par la Russie a bouleversé les chaînes de distribution, certaines entreprises, profitant de leur position dominante sur les marchés, ont spéculé sur les prix des denrées alimentaires ou ont augmenté leurs marges.

Mais tout cela n'est pas nouveau. Cela fait près de trois ans que nous vous alertons et que les associations vous alertent sur la paupérisation croissante d'une part toujours plus importante de la population.

Même son de cloche du côté des PME : pour les entreprises du secteur agroalimentaire, les coûts ont augmenté, par rapport à 2021, de 29 % pour les matières premières agricoles, de 26 % pour les emballages carton et plastique et de 57 % pour l'énergie.

Et ce n'est pas fini : en 2023, la facture d'électricité et de gaz va être multipliée par trois par rapport à 2022 et par cinq par rapport à 2021, voire davantage.

En ce sens, ce débat d'actualité n'en est pas vraiment un. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un bilan des mesures prises par le Gouvernement pour tenter d'enrayer l'inflation, la spéculation et la perte de pouvoir d'achat.

Où est le chèque alimentaire promis dès 2020 par le Président de la République ? Comment expliquer que 50 % des personnes ayant droit à l'indemnité carburant d'un montant de 100 euros ne la demandent pas ? Idem pour le chèque énergie.

Par ailleurs, le bouclier tarifaire exclut de nombreuses entreprises qui, en raison des équipements nécessaires à leur

activité, possèdent un compteur électrique dont la puissance excède 36 kilowattheures. L'amortisseur énergie se révèle également insuffisant au regard de l'explosion cumulée des prix des matières premières et des produits énergétiques. En outre, la complexité des différents dispositifs ne permet pas aux bénéficiaires de s'en saisir massivement.

Alors oui, comme le soulignent de nombreux observateurs, le prix des biens de première nécessité a moins augmenté en France que dans d'autres pays, mais il l'a tout de même fait dans des proportions sensibles. Alors que de nombreux États ont mis en place des mesures de revalorisation des salaires, vous avez préféré des mesures ponctuelles, sans portée générale. Vous continuez de ménager le capital au détriment du travail. Pourtant, la relégation de la question des salaires en marge du débat politique explique, pour l'essentiel, la baisse de la qualité de vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Ainsi, la France est, selon l'OCDE, le pays qui a subi la plus forte baisse des revenus réels au deuxième trimestre 2022, là où la majorité des autres pays ont progressé. Et, paradoxalement, alors que les dividendes battent chaque jour des records, notre pays connaît une hausse de la pauvreté « inédite depuis de très nombreuses années », selon les mots d'Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations unies.

Manger à sa faim, se chauffer, se soigner, cela devrait constituer un droit fondamental et une priorité politique. C'est la pauvreté qu'il vous faudrait combattre, par un véritable blocage des prix alimentaires, par une augmentation des salaires et des minima sociaux, par un tarif réglementé du gaz et de l'électricité pour tous et par la sortie du marché européen de l'énergie ; autant de mesures que nous portons dans cet hémicycle de manière constante.

# Les 1200 euros minimum est une entourloupe !

2 mars 2023

Le scénario de cette réforme est celui d'un mauvais film. Il commence mal et finira très mal pour le pays. Quant aux acteurs que vous avez recrutés, ils manquent de crédibilité. Ce sont de mauvais amateurs.

C'est votre cas, M. le Président Retailleau, vous qui déclariez, le 23 juillet dernier que « Les Républicains auraient une attitude sans complaisance avec le macronisme, ni dogmatisme ». C'est aussi votre cas, chers collègues de la majorité sénatoriale qui travaillez main dans la main avec le gouvernement pour faire adopter en commission mixte paritaire un texte qu'une majorité écrasante de nos concitoyens refuse.

Après avoir défendu lors des élections présidentielles de 2022 et 2017, l'allongement de l'âge légal de départ en retraite à 65 ans pour toutes et tous, vous vous alignez aujourd'hui sur le pouvoir en défendant l'abaissement de l'âge légal de la retraite à 64 ans et de soi-disant mesures pour les carrières longues.

M. le Ministre, les vrais acteurs, les bons acteurs, sont dans la rue à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales. C'est avec eux qu'il faut réécrire le scénario. Concernant le gouvernement, les cafouillages se sont multipliés ces dernières semaines au point que même le Président de la République s'est pris les pieds dans le tapis au Salon de l'agriculture sur la pension minimale à 1200 euros.

Le 10 janvier dernier lors de la présentation de la réforme des retraites, la Première ministre avait annoncé, je la cite : « les petites retraites auront droit à un relèvement de pension à 1200 euros ». Le gouvernement a utilisé et répété cet argument dans les médias, tentant ainsi de faire passer pour un progrès social ce projet qui est injuste et inutile.

Soyons clairs :

Depuis le début, votre mauvais projet n'est fait que d'approximation et de mensonges. Il ne s'agit pas d'une revalorisation de 1 200 euros mais 1 100 euros nets. Toutes les petites retraites ne seront pas concernées puisque la revalorisation ne concernera que les carrières complètes.

- en réalité même pour les carrières complètes ce ne sera pas 1 100 euros mais une augmentation de 100 euros et encore pas pour tout le monde !

- enfin, M. le Ministre du Travail vous avez été obligé de reconnaître que cette revalorisation ne concernerait qu'une dizaine de milliers de personnes par an, après avoir fait croire qu'elle en concernerait des centaines de milliers.

Au bout du compte il s'agit pour vous de faire travailler les gens 2 ans de plus en étendant à tous la durée de cotisation à 43 annuités pour tous ; en contrepartie vous n'avez rien d'autre à nous proposer que 75 euros en plus par mois pour 10 000 personnes ! Il faut que vous retiriez ce projet, inutile, inefficace et injuste. Par contre, il faut faire une toute autre réforme des retraites. C'est ce que demande l'immense majorité des français

Selon l'économiste, Mickael Zemmour, il suffirait d'augmenter de quelques euros la cotisation patronale pour que

les recettes de notre système de retraites retrouvent l'équilibre dans les années à venir. Mais vous préférez taper sur les travailleurs en les faisant travailler davantage malgré la fatigue et la pénibilité de leurs métiers.

Pour vous deux ans supplémentaires ce n'est rien. Mais une majorité de salarié n'est plus en état de travailler à 60 ans. L'augmentation des cadences, le mal être au travail, l'épuisement physique dans beaucoup de professions nécessite de réduire l'âge de départ en retraite et pas de l'augmenter !

Votre réforme, de fait, va priver les salariés de deux années de vie en bonne santé, en retraite, à profiter de leurs petits-enfants, de leurs amis, d'un engagement dans le secteur associatif, culturel ou sportif. Les nantis ne sont pas les bénéficiaires des régimes spéciaux que vous voulez supprimer. Les régimes spéciaux des électriciens et des gaziers, de la RATP, sont le fruit de conquêtes sociales pour mieux prendre en compte la pénibilité des métiers.

Pour nous ce sont des régimes pionniers qu'il faudrait étendre à chaque profession et conventions collectives pour permettre à l'ensemble des travailleurs une meilleure prise en considération de la réalité de leurs conditions de travail. Ceux qui vont payer le plus cher, ce sont les gens modestes, ceux qui ont commencé à travailler tôt ; ceux qui ont des carrières hachées et des petits salaires. Votre projet de réforme est bien un projet de classe, rétrograde !

- C'est le copié- collé du projet du MEDEF, bien silencieux dans cette affaire.

- C'est le copié-collé de la feuille de route que vous propose, chaque année la bureaucratie européenne.

Et c'est pour ça que nous le combattons avec l'ensemble des forces syndicales de notre pays. Nous proposons un autre projet de réforme des retraites où l'humain prime sur la finance et les intérêts des multinationales.

Contrairement à la majorité sénatoriale et au gouvernement nous assumons de demander aux entreprises de mettre la main à la poche après avoir empochées des milliards d'aides publiques sans contreparties et à dégager des bénéfices records quand les travailleurs se serrent la ceinture.

Nous présenterons nos amendements alternatifs pour montrer que d'autres choix de société sont possibles. Pour financer notre système de retraite à la hauteur des défis du XXI<sup>e</sup> siècle, nous proposons de mettre à contribution les revenus financiers du capital, les milliards de dividendes, d'augmenter CSG sur le capital.

Nous proposons de supprimer les dispositifs d'exonérations de cotisations sociales patronales qui amputent le budget de la Sécurité sociale de 75 milliards d'euros sans effets sur l'emploi et qui bénéficient surtout aux plus grandes entreprises. Nous proposons de conditionner les aides publiques à l'absence de délocalisation des emplois, à l'augmentation des salaires et de garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

De l'argent il en existe si on décide d'aller le chercher et de s'en servir pour mener une réforme des retraites de progrès juste en rétablissant l'âge légal de départ en retraite à 60 ans après 37,5 années , de garantir une pension minimale au niveau du Smic pour une carrière complète et à 85% du Smic pour une carrière incomplète, de calculer les pensions sur les 10 meilleures années.

Nous proposons également d'augmenter les salaires, pour que les salariés puissent faire face à l'inflation et aussi accroître les ressources du système de retraites.

Nous proposons de mieux prendre en compte la pénibilité en fixant des listes de métiers et de postes ouvrant droits aux dispositifs de départ anticipé ; mais aussi en réformant complètement le compte pénibilité. Combien de salariés

du bâtiment, maniant des charges, travaillant au marteau piqueur ; combien de travailleuses de l'agro-alimentaire, travaillant de nuit, dans le froid ; d'ouvrier de fonderies, dans la chaleur, et postés ; d'aides à domicile et j'en passe, se retrouvent sans aucun point après des années de travail, sur leur compte pénibilité ?!!

Nous proposons de mieux prendre en compte la situation des familles monoparentales. Nous proposons de réviser le tableau des maladies professionnelles et de restaurer les CHSCT dans les entreprises. Je m'arrête là, mais la liste des propositions n'est pas exhaustive.

Nous mènerons avec mon groupe une bataille parlementaire contre votre texte et défendrons chacun de nos amendements pour faire des contre-propositions à vos mauvais coups.

L'examen du texte au Sénat ne sera pas un long fleuve tranquille, vous devrez compter sur nous pour vous rappeler que comme 66% des français et des millions de manifestants le 7 mars nous sommes opposés à votre réforme.

Vous devrez compter sur l'ensemble des sénatrices et des sénateurs du groupe Communiste Républicain Citoyen et Ecologiste pour s'opposer avec force et détermination à votre réforme impopulaire et injuste et inefficace. En démocratie, il faut écouter la voix du peuple qui s'exprime avec force.

Le 7 mars avec les syndicats, le 8 mars avec les femmes et le 9 avec les jeunes.

# La réforme des retraites est contraire à la Constitution

3 mars 2023

« Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ».

La lecture de ce 11ème alinéa du Préambule de la Constitution de 1946 sonne, pour nous tous, à l'heure de légiférer sur une énième réforme de réduction du droit à une retraite digne, comme un rappel aux valeurs fondamentales de notre République issues de notre histoire.

Le Préambule de 1946 fait partie intégrante de notre bloc de constitutionnalité avec la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 ainsi que, bien entendu, la Constitution de 1958.

Il reprend de nombreux points du programme du Conseil National de la Résistance qui a permis la naissance de la sécurité sociale et, sous la direction du Ministre communiste Ambroise Croizat, de la création du régime de retraite par répartition qui perdure aujourd'hui encore, malgré les coups de boutoirs des partisans dogmatiques de la loi du marché.

Cette réforme des retraites, ou plutôt cette destruction programmée de la solidarité que porte la répartition -qu'E. Macron et son gouvernement tentent d'imposer à notre peuple- est profondément injuste. Elle est injuste moralement.

Alors que, sur fond d'une inflation galopante, nos concitoyens se remettent à peine d'une crise sanitaire violente ; alors que notre peuple plonge progressivement dans une précarité dans le travail, mais aussi dans la vie quotidienne, du logement à l'accès aux soins, alors que les uns et les autres sont frappés d'horreur par la guerre qui tue à nos portes, vous ne trouvez rien de mieux, M. le Ministre, mais aussi Mesdames et Messieurs les parlementaires de la majorité présidentielle et sénatoriale, que de demander à nos concitoyens de travailler plus longtemps.

Quelle violence faite à ces salariés, souvent usés et pas seulement du fait de métiers jugés pénibles, qui devront travailler plus y compris après des carrières bien longues.

Quelle violence faite aux femmes qui, du fait de leur parcours professionnel heurté ou d'une plus grande exposition au chômage partiel, devront travailler plus longtemps !

D'emblée, je dénonce les propositions que je juge insultantes pour toutes les femmes de ce pays, émanant de M. Retailleau et le groupe Les Républicains. Sous prétexte de vous préoccuper de la cause des femmes, vous les enfermez, à quelques jours du 8 mars, dans un rôle de mères de plus grandes familles possibles, en instaurant une prime à la maternité.

Préoccupez-vous plutôt d'instaurer l'égalité salariale entre les deux sexes, cela assurera 6 milliards d'euros

supplémentaires de cotisations sociales pour œuvrer contre tous nouveaux déficits à l'avenir.

Quelle violence pour les jeunes, lycéens et étudiants et jeunes travailleurs qui, aujourd'hui, se sentent – à juste titre – condamnés à travailler jusqu'à un âge avancé, beaucoup estimant qu'ils n'auront jamais de retraite ! Il est de bon ton de se moquer de ces jeunes qui s'inquiètent de leur vieillesse. Mais mesurez-vous l'angoisse de la précarité, de la guerre, de notre planète qui s'abîme à un rythme devenu fou ?

Votre projet, M. le Ministre, face à l'état de notre société et du monde, relève de la provocation.

Il n'a pas de justification financière comme le COR nous l'a démontré. Vous n'explorez aucun financement alternatif, ce qui n'est pas étonnant car c'est désagréable au patronat et aux plus riches.

Et ce n'est pas étonnant car vous êtes dans votre monde, celui des comptables de Bruxelles et de Bercy.

Aujourd'hui, l'inquiétude populaire se transforme en colère. Des millions de citoyennes et de citoyens sont descendus dans les rues des petites, moyennes et grandes villes.

L'unité syndicale vous a surpris, elle est solide, elle tient et elle construit méthodiquement la levée de bouclier du 7 mars et des jours qui suivront.

Tous les actifs ou presque retoquent votre réforme, M. le Ministre. Une majorité des électeurs LR et centristes s'y opposent et cela, vous devriez l'entendre, M. le Président du Sénat et MM. Retailleau et Marseille.

L'opinion publique ne recule pas... Non, elle exige le retrait de ce projet.

Mais plutôt que d'entendre la raison, comme l'ont fait certains de vos prédécesseurs, vous vous entêtez !

S'entêter, c'est mettre en danger la cohésion sociale, c'est fracturer, c'est jeter le trouble.

Les seuls responsables de la situation actuelle, du blocage annoncé, c'est le gouvernement, c'est M. Macron, demain ce sera peut-être vous, Mesdames et Messieurs de la majorité sénatoriale.

J'évoquais d'entrée le Préambule de 1946. Toute cette première partie de mon propos le confirme : vous violez la Constitution et vous faites planer une menace contre le régime même de retraite en prônant la capitalisation qui est contraire à l'idée fondamentale selon laquelle c'est la Nation qui assure les retraites et non pas les marchés financiers.

Malgré tout cela, E. Macron persiste et veut une adoption rapide de ce projet portant réforme des retraites. Il a inscrit cette dernière dans un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale réservé, comme son nom l'indique, à des textes purement financiers.

L'avantage, c'est la limitation du temps de débat. 50 jours en tout, 20 jours pour l'Assemblée nationale, 15 jours pour le Sénat.

Un texte non voté par une assemblée est transmis à l'autre et même en cas de non-vote de la seconde, une CMP, composée de 14 parlementaires, est convoquée et peut valider le texte, l'amender et le réécrire. En cas d'échec de la CMP, le gouvernement peut légiférer par ordonnance.

Ainsi, un projet d'une importance politique et sociale considérable peut être un jour promulgué sans avoir été examiné jusqu'à son terme par une des deux assemblées, voire les deux.

Evidemment, pour le gouvernement - et maintenant la majorité sénatoriale - il existe une solution : ne débattons pas, ou à peine.

M. le Président du Sénat, Mes chers collègues, comment avez pu accepter de délibérer d'un texte qui n'a pas été soumis au vote de l'Assemblée nationale, élue au suffrage universel direct ?

L'accepter participe au coup de force engagé par le Président de la République contre les institutions pour imposer cette réforme massivement rejetée.



Tout n'est pas permis. Et cette tentative d'oukase contre le Parlement est peut-être le pari de trop engagé par M. Macron. La seule affirmation d'une légitimité liée à l'affirmation durant le premier tour de l'élection présidentielle est bancal. Chacun sait que le Président de la République a été élu pour faire barrage à Marine Le Pen et certainement pas pour appliquer le recul de l'âge de départ à la retraite. La méthode profondément antidémocratique utilisée par le gouvernement qui contraint le débat parlementaire n'est pas conforme à la Constitution.

Dominique Rousseau, professeur émérite de droit constitutionnel le confirme : « L'article 47 peut être utilisé pour une loi de financement de la sécurité sociale : les délais sont compréhensibles car le budget doit être adopté avant le 31 décembre. Or, là, il n'y a aucune obligation que la réforme soit votée en mars plutôt qu'en juin ou plus tard... ».

Selon M. Rousseau, les Sages pourraient censurer pour « détournement de procédure ».

Je le cite à nouveau : « Mon analyse, c'est qu'il y a un risque sérieux d'inconstitutionnalité, car l'utilisation du 47-1 dans ce cas porte atteinte à la sincérité des débats ». Sincérité, le mot est lâché.

Quelle sincérité en effet si une ou les deux chambres n'examinent pas le texte dans son ensemble.

Benjamin Morel, publiciste et constitutionnaliste reconnu, rappelle que la décision du 3 juillet 1986 a autorisé l'application du 47-1 à un PLFSS rectificative, mais à condition de concerner des mesures « d'ordre financier nécessaire pour assurer la continuité de la vie nationale ». Votre texte menace-t-il la continuité ? Non, ce n'est pas le cas !

M. le Président, nous sommes aujourd'hui au Sénat et certaines choses doivent être dites clairement avant d'entamer l'examen de ce texte.

Vu le cadre imposé par le gouvernement que d'aucuns estiment contraire à la Constitution, M. le Président du Sénat, je vous le dis avec la plus grande solennité, nous ne comprendrons pas et nous n'accepterons pas que vous usiez, avec votre majorité, de procédures visant à accélérer le débat, à l'abroger, à le tuer.

Nous n'accepterons pas que le droit constitutionnel d'amendement, la liberté de parole, tout autant constitutionnelle, doit être mise en cause.

M. le Président, allez-vous aujourd'hui accompagner le Gouvernement et Mr Macron dans un coup de force contre le Parlement qui, si le texte venait à être adopté par la seule CMP, voire pire, par des ordonnances inusitées, sans habilitation ni ratification, relèverait d'un coup d'état feutré contre les institutions de la République ?

Ce texte donc, est contraire à la Constitution car il s'attaque à des principes de solidarité au cœur de notre République.

Il est contraire à la Constitution car il manipule la Constitution pour contraindre le Parlement, le soumettre.

Ne laissons pas au Conseil Constitutionnel le soin de censurer ce projet de loi, signifions clairement, quels que soient nos engagements politiques, que le Parlement doit être respecté pour que la Démocratie le soit.

# Les dommages collatéraux de la réforme des retraites

7 mars 2023

Votre gouvernement vient de briser le plafond de verre, monsieur le ministre. Vous avez oublié que vous n'avez pas été élu en majorité pour votre programme, vous avez oublié que vous avez bénéficié en partie du report républicain. Ce n'est pas la même chose !

Malgré tout, vous n'écoutez pas le peuple qui crie haut et fort qu'il ne veut pas de cette réforme.

Et vous, mes chers collègues de la majorité sénatoriale, expliquez donc aux salariés pourquoi vous n'avez pas voulu voter les différentes propositions de financement que nous vous avons soumises !

Elle est belle, la démocratie ! (Protestations sur les travées du groupe Les Républicains.) Même le référendum a été refusé ! Pour vous, la seule solution est de reculer l'âge de départ à la retraite.

Vous estimez que des efforts doivent être faits. Mais pourquoi seraient-ils consentis uniquement par les salariés ? Pourquoi ne pas associer le grand patronat ou les plus aisés ?

Est-ce ainsi que vous remerciez ceux qui produisent et qui font tourner l'économie de notre pays ?

Selon le journal Le Monde, des enquêtes réalisées par la direction ministérielle et qui ont été présentées au Conseil d'orientation des retraites (COR) en janvier 2022 confirment les dommages collatéraux qu'entraînera cette réforme.

Le décalage de l'âge de 62 à 64 ans se traduira par une hausse de 84 000 bénéficiaires des allocations chômage, dont 60 000 âgés de 62 et 63 ans.

On observera de plus un basculement vers les minima sociaux, à raison de 30 000 bénéficiaires supplémentaires du revenu de solidarité active (RSA) et de 30 000 bénéficiaires supplémentaires de l'allocation de solidarité spécifique, réservée aux personnes ayant épuisé leurs droits au chômage.

Telle est la réforme que vous proposez, une réforme qui appauvrira la France. Retirez cette réforme, monsieur le ministre, car croyez-moi, le conflit social va se durcir !

# Les femmes, grandes perdantes de la réforme des retraites

**8 mars 2023**

En affirmant que les femmes seront les grandes gagnantes de la réforme des retraites, le Gouvernement instrumentalise leur cause.

En réalité, cette réforme est dirigée contre les femmes. Elle ne corrige en rien les inégalités salariales de 28 % et les inégalités de pension de 40 %. Votre étude d'impact révèle que les femmes devront repousser l'âge auquel elles prennent leur retraite bien plus tard que les hommes.

Vous le savez et vous le saviez donc depuis le début. Cela ne vous empêche pas de continuer à tenter de nous vendre le contraire.

Il faut dire que la majorité sénatoriale vous aide bien. Quel triste et scandaleux spectacle donné hier avec l'utilisation de l'article 38 du règlement du Sénat, qui a bâillonné l'opposition avec l'accord des droites unies : Les Républicains, les centristes et les macronistes !

Votre réforme est bien une réforme de droite, monsieur Dussopt !

Alors ma question est simple : en ce 8 mars 2023, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, sortirez-vous enfin du déni et renoncerez-vous à votre réforme qui a mis hier encore des millions de femmes et d'hommes dans la rue ?

## Saine colère de Cathy Apourceau-Poly

9 mars 2023

Est-ce que vous pensez véritablement que les caissières, les aides à domicile, les petits smicards sont dans la capitalisation ?

Vous savez où ils sont actuellement ? Ils font la queue aux Restos du coeur, ils sont au Secours populaire, ils n'arrivent plus à payer leur électricité, leur gaz. Ils pensent tous les jours à se nourrir. Mais oui monsieur, c'est ça la réalité de la vie, on ne côtoie peut-être pas les mêmes. En tous les cas, vous irez dire à tous ces gens qu'il faut qu'ils capitalisent parce que finalement, vous voulez leur enlever le régime par répartition.

# Le loup (de Wall Street) dans la bergerie

## Une nouvelle mouture du ruissellement... social

**10 mars 2023**

Je ne sais, à l'heure où j'écris ces lignes, quelle sera l'ampleur exacte de la mobilisation du 7 mars, mais partout on la sentait monter, succès des réunions publiques et des marches aux flambeaux, entre autres.

Le Sénat poursuit jusqu'à dimanche minuit l'examen du projet de loi sur la réforme des retraites. La gauche rassemblée dans sa diversité mène une bataille solide et déterminée, même si l'issue du vote au Sénat ne fait aucun doute car, dans l'hémicycle du Palais du Luxembourg, nous avons assisté cette semaine à la fusion de toutes les droites. Ici, il n'y a plus ni majorité présidentielle ni majorité sénatoriale, la droite libérale est mobilisée pour casser notre modèle social et mettre fin à notre système de répartition.

Pour étayer mon propos, je m'appuierai sur un fait très clair. Lors de la discussion de l'article liminaire, au début des débats, celui qui fixe le cadre budgétaire et financier du texte, un amendement a été déposé par le groupe LR du Sénat. J'en cite le dernier paragraphe : « C'est pourquoi il est urgent d'introduire une capitalisation collective. Cette épargne collective épaulera la répartition et donnera accès à tous les salariés de France aux rendements des marchés financiers, ce qui permettra de généraliser le partage des profits par le haut. » Je n'ai pas très bien compris cette notion de partage des profits par le haut... Ce doit être une nouvelle mouture du ruissellement... social, cette fois.

Apparaît donc ainsi clairement la convergence fondamentale entre Macron et les LR, l'ouverture progressive de notre système de retraite à la capitalisation. Les fonds de retraite, ce sont 352 milliards d'euros, les marchés financiers en bavent d'envie. Macron, le fondé de pouvoir du capital fait le boulot.

En face, le peuple entier doit se lever. Nous sommes bien dans un débat historique crucial !

# Article 7 : un vote capital

10 mars 2023

La droite sénatoriale, la majorité du Sénat, avec la complicité du gouvernement, a perdu son sang-froid sur cet article 7. Ensemble, vous ne supportez plus l'exercice pleinement constitutionnel du droit d'amendement, de sous amendement et d'expression des parlementaires.

Pour sa part, la droite sénatoriale menée par Mr Retailleau, nouveau Ministre chargé des relations avec le parlement et Mme la Présidente de la commission des affaires sociales et les rapporteurs, ont violé le règlement du Sénat en déclarant irrecevables des amendements qui l'étaient pourtant pleinement sur cet article 7.

Toutes les procédures possibles et imaginables ont été dégainées. C'est la démonstration d'un coup de force. M. Larcher s'est assis sur son propre règlement et la prétendue sagesse du sénat en a pris un coup ! C'est une ligne rouge qui a été franchie ; il est porté gravement atteinte au principe constitutionnel de clarté et de sincérité des débats.

Votre objectif c'est de censurer l'opposition à ce projet d'allongement de l'âge de départ à la retraite à 64 ans au cœur de cet article 7. Vous avez agi de la sorte au soir même d'une magnifique mobilisation du peuple qui ne veut pas subir 2 années de travail supplémentaires.

Avec le gouvernement vous tentez d'imposer ce dogme libéral, celui qui prend toujours plus au plus pauvres pour donner toujours plus aux plus riches.

Avec vos procédures, vous avez empêché la discussion de nos propositions ; celles qui visent à renforcer la participation des revenus des plus aisés, et financiers, au financement du régime de retraite.

Vous n'avez pas voulu, protégeant actionnaires et patronat, de ce débat essentiel sur le partage des richesses. Vous bâclez le débat pour dissimuler la vérité à nos concitoyens parmi lesquels vos propres électeurs qui sont aussi dans la mobilisation... à votre grand dam !

Evidemment, nous voterons contre cet article 7 issu de l'accord scellé entre le gouvernement et la droite et nous ne lâcherons rien sur l'ensemble de cette réforme pour contribuer au développement de ce formidable mouvement qui vous fait si peur.

# Le blocage, c'est vous !

15 mars 2023

Nous y sommes. La droite sénatoriale s'apprête à voter cette réforme scélérate de recul de l'âge de la retraite à 64 ans, main dans la main avec le Gouvernement et les sénateurs de la majorité présidentielle.

Vous avez pu le faire, malgré la contrainte du 47-1, car vous avez usé de toutes les procédures réglementaires et constitutionnelles possibles et imaginables pour accélérer les débats en censurant la gauche sénatoriale. Vous avez bloqué la démocratie. Le blocage, c'est vous !

Vous volez deux années de vie en bonne santé aux travailleurs qui aspirent au repos.

Ce projet de loi est une nouvelle attaque contre les régimes spéciaux, régimes pionniers. Voter la fin du régime spécial des électriciens et gaziers au moment

où ils gèrent les conséquences des intempéries, c'est une insulte !

Monsieur le ministre, vous vous empêchez à vouloir nous faire prendre des vessies pour des lanternes, en affichant des avancées pour les carrières longues ou le revenu minimum de 1 200 euros, avancées lilliputiennes. Vous avez multiplié les contre-vérités. Vous avez échoué. Personne n'est dupe.

Vous voulez reculer l'âge de départ à la retraite. Vous avez aggravé ce projet de loi, mesdames et messieurs les sénateurs de droite. Vous avez introduit le ver dans le fruit : celui de la capitalisation. Vous avez tombé le masque sur votre choix des fonds de pension. Vous voulez rendre obligatoire le recours aux assurances privées.

Monsieur le ministre, vous violez la Constitution en refusant le débat parlementaire et en bafouant le Préambule de la Constitution de 1946, issu du Conseil National de la Résistance.

Votre priorité est d'éviter aux plus riches et au patronat de mettre la main à la poche. Avec vos nouveaux alliés de la droite sénatoriale, vous avez refusé nos propositions alternatives de financement. Partager les richesses, le travail, penser à un monde plus juste et humain est une alternative complète à votre projet de loi libéral, projet d'un vieux monde, où seule la concurrence et le profit trouvent grâce à vos yeux. Mais un nouvel esprit grandit dans notre peuple, et dans tous les pays du monde.

Ce projet de loi est rétrograde, classe contre classe. Vous avez choisi un coup de force antidémocratique. Tous les moyens sont bons : détournement de la Constitution, jusqu'au vote bloqué : c'est de l'autoritarisme ; Emmanuel Macron, dans une dérive bonapartiste assumée, assure ne parler qu'au peuple. Mais écoutez ce peuple, qui est vent debout contre votre réforme ! L'absence de vote de l'Assemblée nationale et le vote bloqué, forcé au Sénat, rendent cette réforme rétrograde illégitime. Pour s'adresser au peuple, que le Président de la République organise un référendum : pour ou contre le recul de l'âge de départ à la retraite ? Ce serait une porte de sortie démocratique à la grave crise sociale et politique que nous vivons.

Retirez votre projet de loi avant que la colère populaire ne vous atteigne. Une femme affichait sur une pancarte cet après-midi : « Je suis fatiguée, laissez-nous le temps d'être heureux ! »

Retrait de cette réforme à 64 ans ! Nous irons jusqu'au bout.

Mon groupe est déçu par cette mascarade de débat. Les yeux étaient rivés sur le Sénat. Nous aurions pu montrer la raison, la conscience. Les Français attendaient beaucoup, après le spectacle désolant de l'Assemblée nationale.

Naïvement, je croyais que nous pourrions sortir grandis. Mais le scénario était écrit d'avance, les uns et les autres se rejetant la responsabilité de l'échec.

Bien sûr, Règlement et Constitution prévoient tous les cas de figure pour l'examen des textes de loi. Mais que dire des multiples rappels au Règlement ou prises de parole sur un même amendement, bien avant l'article 7 ? Ce n'est pas ainsi que l'on fait entendre notre voix.

Bien sûr, le Gouvernement nous a privés de débat sur la deuxième partie. Devait-on en arriver là ? Que dire du véhicule législatif, du rejet par tous les partenaires sociaux et par la rue ?

Nous ne devons pas priver les Français d'un débat d'idées sur les carrières longues, femmes, sportifs, personnes en situation de handicap...

J'espère que l'amendement de mon groupe sur les sapeurs-pompiers volontaires résistera, dans le brouillard de ces débats.

Était-ce trop demander que de débattre avec une véritable envie d'aller jusqu'au bout du texte ? Notre devoir était de montrer notre sincérité. Mais l'image est désastreuse et notre responsabilité collégiale.

Comment réconcilier les Français avec la politique ? Cela ne sert pas notre noble cause. Colère et déception génèrent des votes extrêmes. Certains ont versé dans une théâtralisation qui ne leur sera d'aucun bénéfice. Ce qui s'est passé au Parlement laissera des traces, alors que tous ensemble, nous sommes d'accord pour dire que la démocratie mérite mieux. Chaque membre du RDSE votera selon ses convictions. Je remercie tous les collègues présents et nos collaborateurs.

Je crois toujours à la nécessité d'une réforme.

Reculer pour mieux sauter ne présage rien de bon pour notre système par répartition. Menacé par une logique démographique implacable, notre système, au cœur du pacte social, mérite d'être sauvé, notamment pour plus de solidarité.



# Le 49-3, une violence faite au parlement

16 mars 2023

Quelle violence ! Quelle violence est faite au Parlement.

Après avoir bloqué, avec la complicité de la droite, le vote au Sénat pour accélérer les débats, le gouvernement, sur l'ordre d'E. Macron, vient d'engager l'article 49-3 de la Constitution pour éviter la sanction de l'Assemblée nationale qui s'apprêtait à rejeter le projet de réforme des retraites.

Ainsi, le gouvernement est seul. Les salariés rejettent massivement son texte. L'opinion publique est vent debout. L'unité intersyndicale est totalement contre lui.

Et maintenant, l'Assemblée nationale refuse de s'engager à ses côtés malgré des tentatives honteuses de débauchage de certains députés par M. Le Maire, notamment.

Dans sa solitude, le gouvernement choisit de renforcer encore son autoritarisme.

Il a commencé en corsetant les débats avec l'article 47-1 ; il finit en interdisant le débat et le vote à l'Assemblée nationale.

L'insincérité, l'illégitimité du débat sont totales.

E. Macron, le gouvernement, devront répondre devant le peuple, d'un tel coup de force démocratique. Ce gouvernement ne peut plus rester aux affaires du pays. Il sème le chaos.

La voix de la raison, la voix de la sagesse, eût été le retrait de ce texte.

Les sénatrices et sénateurs du groupe CRCE vont renforcer encore leur soutien à toutes celles et tous ceux qui vont redoubler d'effort dans le pays pour obtenir le retrait de ce projet injuste, ce projet décidé par les marchés financiers.

# RIP : la proposition de loi référendaire est déposée

22 mars 2023

Le Gouvernement a engagé une réforme qui vise à relever de deux ans l'âge légal de départ à la retraite ainsi que la durée de cotisation requise pour prétendre à une retraite à taux plein. L'objectif marqué par une vision comptable est double : réduire les dépenses publiques en diminuant le temps de la retraite et les pensions versées et générer de nouvelles recettes en augmentant la durée de cotisation des salariés.

Néanmoins, les impacts sociaux d'un tel choix politique ne peuvent être ignorés. En effet, le poids entier d'une telle disposition repose exclusivement sur les travailleuses et les travailleurs. Or, il apparaît très clairement que le choix politique de relever l'âge légal de départ à la retraite n'est pas soutenable d'un point de vue humain et social.

À ce titre, le report de deux ans de l'âge de départ à la retraite, qui date de 2010 (1), de 60 à 62 ans, est fort d'enseignement.

L'Insee (2) a ainsi démontré que ce précédent recul de deux ans a nettement exacerbé la précarisation des personnes en fin de carrière. La réforme de 2010 a, en effet, accru la probabilité d'être précaire à 60 ans de 13 points ainsi que la part des personnes âgées de plus de 50 ans, parmi les privés d'emploi, de 15 points.

À l'heure actuelle, reculer de nouveau l'âge de départ à la retraite se heurte, plus encore qu'en 2010, aux difficultés du maintien dans l'emploi des travailleurs de plus de 50 ans. En effet, près d'un travailleur sur deux à partir de 54 ans n'est plus en emploi et un tiers des plus de 61 ans n'est plus ni en emploi, ni à la retraite. Dans le contexte actuel de chômage et de réduction des droits à l'assurance chômage, reculer l'âge légal de départ à la retraite comportera ainsi, à l'instar de la réforme de 2010, et vraisemblablement de manière amplifiée, un coût humain et social extrêmement important.

(1) Loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites

(2) La réforme des retraites de 2010 : quel impact sur l'activité des seniors ? Yves Dubois, Malik Koubi In Économie & prévision 2017/2-3 (n° 211-212), pages 61 à 90

-5-

Ces présomptions sont confirmées par les travaux de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques et de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques : le coût social estimé du décalage de la retraite à 64 ans serait d'environ 100 000 allocataires de minima sociaux supplémentaires et 120 000 bénéficiaires d'une pension d'invalidité de plus. Un nouveau recul de l'âge de départ à la retraite porterait également à près de 80 000 le nombre de nouveaux privés d'emploi indemnisés. En outre, les dernières réformes du Gouvernement en matière d'assurance chômage ont fortement réduit les conditions d'accès et la durée de l'indemnisation. Il y aura donc bien plus de personnes sans emploi et privées de toute indemnisation.

Par ailleurs, l'intensification du travail et la dégradation des conditions de travail n'ont cessé de croître. Ainsi, en 1984, 21 % des ouvriers « non qualifiés » subissaient au moins trois contraintes physiques ; en 2019, ils étaient 69 %. Pour les employés de commerce et services, ce chiffre est passé de 10 % à 48 % sur la même période. Les effets de l'âge sont ainsi très différenciés selon le métier exercé et les contraintes subies. Ces inégalités observées tout au long de la vie se traduisent par des inégalités très fortes en matière d'espérance de vie. Pour les hommes, on peut observer près de douze années d'écart d'espérance de vie entre les 10 % les plus pauvres et les 10 % les plus riches ; pour les femmes, ce sont près de huit années d'écart. Les plus riches bénéficient également plus longtemps de la retraite : seuls 49 % des hommes du premier décile dépassent les 75 ans, contre 84 % des plus riches.

En outre, sachant que les écarts de salaire entre femmes et hommes sont de 28 % en moyenne, que par conséquent, les pensions des femmes sont en moyenne inférieures de 40 % à celle des hommes et que 40 % des femmes partent à la retraite avec une carrière incomplète, les inégalités avérées dans la vie, au travail et à la retraite entre les femmes et les hommes seront mécaniquement amplifiées par un rallongement de la durée de travail.

Il est donc indéniable que le choix de rallonger la durée au travail accentue les inégalités sociales et porte particulièrement préjudice aux populations les plus vulnérables et à celles exerçant les métiers les plus précaires ou les plus affectés par une forme de pénibilité.

Faire le choix de reporter l'âge légal de départ à la retraite relève bien d'une réforme relative à la politique sociale dont les effets attendus, en termes budgétaires, sont entièrement supportés par les travailleurs. Or, il

–6–

apparaît très clairement que les impacts sociaux d'une telle disposition sont largement régressifs et confortent les inégalités sociales quand il conviendrait, à l'inverse, de les corriger pour une meilleure cohésion sociale.

Pour toutes ces raisons, il revient donc au peuple français, par voie de référendum, de pouvoir se prononcer pour ou contre la limitation de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans.

–7– PROPOSITION DE LOI

Article unique

L'âge d'ouverture du droit à une pension de retraite mentionné au premier alinéa de l'article L. 351-1 du code de la sécurité sociale, à l'article L. 732-18 du code rural et de la pêche maritime, au 1° du I de l'article L. 24 et au 1° de l'article L. 25 du code des pensions civiles et militaires de retraite ne peut être fixé au-delà de soixante-deux ans.

# Recours auprès du Conseil constitutionnel

23 mars 2023

Les trois groupes de gauche au Sénat ont déposé un recours au Conseil constitutionnel pour pointer les multiples atteintes au débat parlementaire qui ont émaillé l'examen de la réforme des retraites. Ils dénoncent l'attitude du Gouvernement et de la droite sénatoriale qui a privé l'opposition du débat démocratique qu'aurait mérité cette réforme de régression sociale.

Le Gouvernement et la droite sénatoriale ont utilisé tous les outils pour faire passer en force le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans. Privés de temps de débat suffisant, les sénatrices et sénateurs ont dû examiner le texte dans des conditions déplorable.

Dans ce recours au Conseil constitutionnel, les sénatrices et sénateurs des groupes Socialiste, Écologiste et Républicain (SER), Communiste, Républicain, Citoyen et Écologiste (CRCE) et Écologiste, Solidarité et Territoires (GEST) ont notamment pointé :

- le choix contestable du véhicule législatif

Jamais une réforme des retraites n'a été examinée via une loi de financement rectificative de la sécurité sociale. Un enjeu majeur comme celui-ci aurait mérité une loi spécifiquement dédiée.

Le recours à ce véhicule législatif n'était ni nécessaire ni justifié. Ce choix était guidé par la possibilité d'utiliser un 49-3 sans perdre la possibilité de l'utiliser une nouvelle fois dans la session parlementaire. Ce qui, d'ailleurs, a été fait à l'Assemblée nationale.

Un choix d'autant plus contestable qu'il a ouvert la voie à l'encadrement du temps de débat sur l'ensemble de l'examen parlementaire.

- un manque criant de clarté et de sincérité du débat parlementaire

Jamais l'adoption d'une loi n'aura mobilisé autant de mécanismes procéduraux, invoquant la Constitution et le règlement du Sénat. Clôture des débats, limitation à un orateur par groupe des prises de parole sur les articles, refus d'examiner des amendements de l'opposition sans que la commission saisie au fond ne les ait étudiés : tout au long de l'examen du texte, l'opposition a été empêchée de porter sereinement la voix de la majorité des Français et du front syndical uni contre cette réforme.

- des dispositions qui n'ont pas leur place dans une loi de financement

Un tel projet de loi ne devrait contenir que des dispositions ayant un effet direct sur les recettes ou les dépenses de la sécurité sociale. Ce n'est pas le cas de plusieurs mesures du texte, à commencer par l'« index sénior » ou le « CDI sénior ».

Face à l'obstination du Gouvernement à faire passer cette réforme quoi qu'il en coûte, les parlementaires de gauche ne lâchent rien et sont résolus à utiliser toutes les armes dont ils disposent pour la combattre.

# Retirez votre projet !

24 mars 2023

Un peuple refuse de se soumettre, debout contre cette réforme dont il ne veut pas, le recul à 64 ans de l'âge de départ à la retraite.

Face au mouvement social massif, qui porte l'exigence de retrait, face à une Assemblée nationale qui n'a voté la réforme, ni en première lecture ni en seconde lecture, vous vous enfermez, avec le Président de la République, dans un repli autoritaire lourd de danger pour la démocratie.

Vous avez affirmé vouloir aller au bout du cheminement démocratique. Retour ligne automatique  
Quelle provocation ! C'est bien un chemin de croix auquel nous assistons, rythmé par les articles désormais connus de tous, 47-1, 44-3 et 49-3.

Mme la Première Ministre, comment parler de cheminement démocratique alors que depuis jeudi, le droit de manifester est mis en cause ? Retour ligne automatique

Avec mon groupe, je demande que soit mis à l'étude le comportement des forces de sécurité depuis jeudi soir. Retour ligne automatique

Il ne s'agit pas de cautionner des dégradations. Retour ligne automatique

Mais nous assistons à des violences policières et réquisitions inacceptables. Retour ligne automatique

Le maintien de l'ordre est de votre responsabilité. Mais l'ordre ce n'est pas le matraquage et gazage à tout va ! C'est savoir entendre la foule, l'opinion, le peuple qui dit non !

La colère est là, elle monte, la morgue et le mépris du Chef de l'Etat ne passeront pas cette fois-ci et la répression policière ne peut être la voie pour résoudre cette crise politique, sociale, très profonde. Retour ligne automatique  
Le Chef de l'Etat, droit dans ses bottes, ne veut ni dissolution, ni référendum, ni remaniement. Qu'il retire alors ce projet si injuste.

Si par malheur M. Macron ne veut assumer cet échec, s'il s'y refuse, nous le contraindrons par la demande de référendum d'initiative partagée que nous avons lancé ! Retour ligne automatique

M. Macron, lors de son interview insipide et inutile, affirme choisir l'intérêt général. En réalité, entre le peuple et l'intérêt des riches, il choisit l'intérêt des riches.

Demain sera une formidable journée, cette journée où un peuple uni, une foule immense, légitime, se lèvera pour défendre sa condition, pour défendre ses droits.

Mme la Première Ministre, il est encore temps. Retirez votre projet !

# Retrait de la réforme ou référendum d'initiative partagée

29 mars 2023

Depuis une semaine, le débat public se concentre sur les violences dans les manifestations retraites. Elles doivent être condamnées sans ambiguïté, mais elles ne peuvent détourner l'attention des vraies questions.

La vraie question, c'est qu'après trois mois de mobilisation, une majorité de Français refuse toujours de travailler deux ans de plus pour satisfaire les marchés financiers.

La vraie question, c'est qu'après votre passage en force au Parlement, en détournant des moyens constitutionnels, votre légitimité démocratique est considérablement affaiblie.

La vraie question, c'est la répression syndicale et les réquisitions, la répression du mouvement social, avec des nasses pourtant interdites, des arrestations arbitraires, des armes offensives qui blessent et doivent être proscrites, et la violence policière de la Brav-M révélée par des enregistrements parus dans la presse et qui doit être dissoute.

La vraie question, c'est que vous avez perdu toute autorité politique, que vous êtes seul et que vous ne renouerez pas avec le pays en restant confiné.

La vraie question, c'est qu'hier vous railliez une foule, mais c'est un fait, un peuple qui se tient devant vous, droit, dignes, fiers, calmes et qui, avec le mouvement social uni et rassemblé, veut être respecté et entendu.

Madame la Première ministre, en politique, il faut avoir des convictions et les affirmer parfois contre vents et marées. Mais lorsque vous piétinez la démocratie sociale, lorsque vous humiliez le Parlement, lorsque vous risquez des drames par le choix de l'autoritarisme, c'est le signe qu'il ne faut pas s'entêter.

L'audace en politique, c'est parfois reconnaître que l'on a eu tort et renoncer. Notre pays a besoin de sortir de la crise sociale, politique et démocratique dans laquelle vous l'avez plongée. C'est le seul apaisement possible et il doit venir de vous.

Nous vous proposons une issue politique : le retrait de la réforme ou le référendum d'initiative partagée.

Madame la Première ministre, allez-vous enfin écouter et respecter la majorité du peuple français ?

# Appel solennel des parlementaires à l'attention du Président de la République

Un cortège républicain des parlementaires partira de l'Assemblée nationale pour l'Élysée le mardi 4 avril à 10h30

**30 mars 2023**

Depuis le mois de janvier, une mobilisation sans précédent, traverse notre pays contre le recul de l'âge de la retraite à 64 ans. L'opinion publique dit massivement non à cette réforme portée par Emmanuel Macron et sa Première Ministre, Elisabeth Borne.

L'unité syndicale, elle aussi inédite, ne s'effrite pas, elle a permis de rassembler les salarié-e-s pour un combat de justice sociale, celui de préserver deux années de retraite en bonne santé, celui de défendre le régime de retraite par répartition face aux assauts de la capitalisation.

Les manifestations de rues sont considérables, elles rassemblent régulièrement des millions de personnes. Chaque heure, chaque jour, sur tout le territoire national, des actions sont menées dans les villes et villages, dans les entreprises. Des secteurs importants sont en grève et celles-ci continuent malgré les privations, les difficultés financières qu'elles entraînent.

Face à cette mobilisation formidable du peuple et à l'opposition parlementaire, Emmanuel Macron et son gouvernement ont réagi par l'autoritarisme en usant de manière abusive et dévoyée des mécanismes du parlementarisme rationalisé.

Sans concertation, en refusant tout dialogue sur des propositions de bon sens, fondées, l'exécutif a présenté au Parlement, dans le cadre contraint de l'article 47-1 de la Constitution, son projet de loi. Ce texte n'a jamais été voté à l'Assemblée nationale. C'est le 49-3 qui a permis au gouvernement d'arracher un assentiment biaisé, à 9 voix près. Au Sénat, tous les artifices de procédures ont été utilisés pour obtenir un vote tronqué par la violation des prérogatives des parlementaires : liberté de parole et droit d'amendement.

Notre pays est donc confronté à un coup de force démocratique pour imposer cette réforme au peuple.

Les député-e-s du groupe GDR et sénatrices et sénateurs du groupe CRCE formeront un cortège républicain vers l'Élysée, le mardi 4 avril, en proposant aux 252 signataires de la demande de RIP de se joindre à eux, pour remettre, en main propre, au Président de la République un courrier dont l'objet est clair : M. le Président, retirez votre projet de recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans.

# Monsieur le Président...

4 avril 2023

Monsieur le Président de la République,

Depuis plus de deux mois, un mouvement social, historique par son unité syndicale, son ampleur et sa détermination, ne cesse de vous exprimer son refus d'un recul à 64 ans de l'âge de départ à la retraite.

Jour après jour, des centaines de milliers de Français-es se mobilisent, des salariés-es recourent à leur droit de grève, la jeunesse exprime un autre choix de société à leurs côtés et aux côtés des retraités-es ; vous ne pouvez pas prétendre qu'ils n'ont aucune légitimité.

Votre refus d'entendre le peuple attise sa colère et crée une crise sociale, politique et démocratique sans précédent. Ensemble, les Français-es et leurs représentants défendent le droit à une retraite juste et digne ; ils et elles ne sont pas illégitimes. En revanche, de quelle légitimité peut se prévaloir aujourd'hui, et à l'avenir, une réforme rejetée majoritairement par le peuple qui, de surcroît, ne peut même pas se prévaloir d'un débat abouti et d'un vote démocratique ?

En effet, nous, parlementaires n'avons pu, dans le cadre d'un débat serein, digne et loyal au sein de nos deux chambres, nous prononcer par un vote sur l'ensemble des articles voire même sur l'ensemble du projet de loi. Les multiplications des procédures constitutionnelles et / ou émanant du règlement des assemblées déployées pour confisquer le débat et le vote démocratique ont renforcé les colères.

Sauf à prendre la responsabilité d'une fracture durable de notre société et de notre pacte social, nous, Députées et Députés, Sénatrices et Sénateurs des forces politiques de gauche et écologistes, vous demandons, une fois encore et solennellement, de renoncer à votre funeste projet en le retirant.

Ce renoncement ne serait pas un aveu de faiblesse, mais une démonstration de sagesse, seule propice à redonner confiance à l'ensemble de nos concitoyens et concitoyennes et à rendre à notre société l'apaisement dont elle a tant besoin.

Du reste, il conviendrait de leur donner la parole par la voie d'un référendum pour qu'ils puissent s'exprimer, au terme d'un débat démocratique qu'ils réclament, sur la question de l'âge légal de départ à la retraite. C'est le sens de notre proposition de loi, déposée sur le fondement de l'article 11 de la Constitution, visant à affirmer que l'âge légal de départ à la retraite ne peut être fixé au-delà de 62 ans.

Monsieur le Président, dans cette perspective de sortie de crise, nous vous demandons solennellement d'accepter de nous rencontrer.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à nos sincères salutations.



# Organisez un référendum, n'ayez pas peur du peuple !

5 avril 2023

Votre réunion avec l'intersyndicale s'est terminée par un échec. À vrai dire, c'était prévisible tant votre gouvernement et le président de la République s'entête à ne pas vouloir entendre les Français, le Parlement et le monde du travail.

Vous vous êtes engagés dans une stratégie jusqu'au boutiste qui amène au désordre. Comme si vous imaginiez sortir de l'impasse politique et du rejet massif des reculs sociaux par la méthode du rappel à l'ordre et de la peur du chaos.

Mais les Français ne sont pas dupes, car c'est une crise démocratique qui s'ajoute à la crise sociale. C'est très grave pour notre pays, son avenir et la confiance du peuple en la République. Alors, Madame la Première ministre, il est temps d'atterrir.

Quand retirerez-vous la réforme des retraites ?

Je m'excuse, il fallait être sourd pour ne pas avoir entendu les arguments de l'intersyndicale auparavant.

Les sujets que vous évoquez : carrières longues pénibilité sont au cœur des débats que nous avons eus ici.

Alors, Monsieur le ministre, puisque ce serait une nécessité fondamentale pour la France. Si vous ne voulez pas revenir sur le retrait, organisez un référendum, n'ayez pas peur du peuple ! Demandez-leur leur avis et leur arbitrage. C'est peut-être la seule façon de sortir de cet entêtement qui est le vôtre.

# Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil Constitutionnel...

6 avril 2023

Je tiens à vous remercier pour l'organisation de cette audition qui souligne le moment important que représente l'examen par votre juridiction, de la conformité à la Constitution d'un projet de loi qui suscite depuis sa présentation le 10 janvier dernier, une opposition forte, largement majoritaire de l'opinion publique et des organisations syndicales unies.

Cette forte opposition provoque les manifestations les plus importantes de ces 40 dernières années. Ce projet de loi a entraîné une crise sociale majeure et provoque une crise démocratique à l'issue incertaine. Outre la question de fond, le choix du recul de l'âge de la retraite à 64 ans, c'est bien la contrainte, voire la violence faite au Parlement qui a fait basculer cette crise sociale vers la crise démocratique.

Je ne reprendrai pas bien entendu devant vous les différents points invoqués dans la saisine émanant de nos trois groupes.

Mais comment ne pas souligner à nouveau ce que l'on peut qualifier de détournement de procédure, l'utilisation de l'article 47-1 de la Constitution réservé aux projets de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale comme véhicule législatif de ce projet de réforme des retraites ?

Outre le fait que vous débattiez de la présence de cavaliers sociaux évidents, c'est l'objectif poursuivi par le gouvernement qui interroge.

Cela est rapidement apparu, la volonté gouvernementale a été d'aller vite, de pouvoir recourir à l'article 49-3 de la Constitution sans puiser dans la réserve d'une utilisation par an, et d'éviter également la publication de l'avis du Conseil d'Etat obligatoire dont les projets budgétaires sont exemptés.

Il faut d'ailleurs rappeler que la Première Ministre a largement hésité avant d'avoir recours à cet article de la Constitution. Le choix d'une autre voie législative existait donc.

L'utilisation de l'article 47-1 s'est avéré calamiteuse.

Pour la première fois, un texte a été transmis sans avoir été voté par l'Assemblée nationale, en première lecture, et, vous le reconnaîtrez, il ne s'agit pas de n'importe quel texte.

Le fait est là, quelles qu'aient été les conditions du débat à l'Assemblée nationale, le véhicule législatif a permis de transmettre un projet de loi sans utilisation du 49-3 et donc sans vote aucun des député-e-s élu-e-s au suffrage universel direct.

La polémique sur les conditions mouvementées de l'examen du texte à l'Assemblée nationale a masqué ce fait pourtant essentiel qui, selon moi, a porté d'emblée un coup à la légitimité du projet de loi.

Le 47-1 contraint le temps de débat. Pourquoi y avoir recours sur un texte concernant les retraites, alors qu'en 2010 nous avons débattu durant près de trois semaines ?

Cela a été indiqué par de nombreux professeurs, cet article est fondé sur la nécessité de l'urgence des débats

financiers pour éviter par exemple une forme de banqueroute de l'Etat ou de notre système de protection sociale ou pour faire face à des situations particulières.

Qui peut prétendre qu'il y avait urgence, à quelques semaines ou mois près, à débattre de cette réforme ? Personne.

Le Sénat, en bon élève, a voulu égaler le temps de débat ouvert à l'Assemblée nationale avec moins de jours mis à sa disposition.

Nous avons donc siégé sans discontinuer du jeudi 2 mars au samedi 12 mars en soirée.

Cela peut paraître anodin, mais ça n'a pas créé des conditions sereines de débats car la volonté d'adopter coûte que coûte ce projet dans le temps contraint décidé par le gouvernement était ainsi patente.

Le choix du 47-1 a, selon nous, d'emblée mis en cause la clarté et la sincérité du débat en limitant le nombre de jours de discussion sur un texte engageant l'avenir de millions de nos compatriotes.

Le Sénat a connu une utilisation massive de procédures réglementées par la majorité sénatoriale pour accélérer le débat afin d'atteindre l'objectif d'adoption du texte par la seconde chambre du Parlement et tenter de sauver le parcours législatif de la réforme.

Le gouvernement a conclu l'avalanche réglementaire par le recours au 44-3 car malgré tout, le temps manquait.

Le vote bloqué avec la mise en œuvre du 47-1 constitue une procédure, certes constitutionnelle à la lettre, mais prête à réflexion quant au respect de l'esprit de la Constitution.

Que dire du triptyque final, 47-1, 44-3 et 49-3 ? Ce sera à vous d'en juger.

J'aurais pu évoquer la mise en œuvre, très rare, de l'article 44-2, dans des conditions mettant également en cause le principe même du droit d'amendement.

L'avalanche procédurale ou réglementaire que j'évoquais, alourdit, selon moi, la mise en cause de la clarté et de la sincérité des débats que nous évoquons avec insistance.

Nous vous avons adressé hier un complément à l'argumentation déjà détaillée de la saisine en réponse aux observations de la présidence de la commission des affaires sociales qui, je me permets de le dire sans polémiquer excessivement, a écarté toute référence à la contrainte temporelle de débat et a tenté de justifier l'utilisation manifestement excessive de par leur répétition et leur concomitance d'articles du Règlement du Sénat.

J'attire tout particulièrement votre attention sur les conditions de mise en œuvre de la demande de priorité et de la disjonction de la discussion commune invoquée sur l'amendement de M. Savary, Rapporteur, procédure qui a permis d'accélérer considérablement le débat sur l'article 7, élément clef du projet de loi.

Mme Deroche indique d'ailleurs dans ses observations que 13 heures ont été consacrées à l'examen de cet article.

Comment s'en satisfaire sur ce point qui est le point de crispation dans notre société aujourd'hui ?

Mesdames et Messieurs, je l'ai indiqué, ce débat s'est conclu au Parlement par la mise en œuvre de l'article 49-3, intervenant après un accord en CMP où les députés présents n'avaient pas de mandat clairement défini par leur Assemblée en première lecture.

L'Assemblée nationale n'a donc jamais voté le projet de loi en dehors de contrainte constitutionnelle.

Mesdames et Messieurs, voici brièvement présentés un certain nombre de griefs d'ordre constitutionnel mais aussi et bien entendu politique, car Constitution et politique ne sont jamais très éloignées.

Rarement une décision aura été tant attendue car c'est la vie des gens qui est en jeu, leur droit au repos évoqué dans ce Préambule de la Constitution de 1946 dont vous êtes aussi les gardiens.

Je vous remercie une nouvelle fois pour votre écoute et le travail que vous êtes en train de mener, à la portée historique évidente.

# Conseil Constitutionnel : une décision lourde de conséquence pour l'avenir de la démocratie

15 avril 2023

Le Conseil Constitutionnel vient de prendre une décision attendue pour tout un peuple. Il prend une responsabilité historique en validant l'essentiel du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale, l'article 10 instaurant le recul à 64 ans de l'âge de départ à la retraite.

Quoi qu'en disent les juges, désignés par le Président de la République et les Président et Présidente des deux assemblées, la procédure a été manifestement dévoyée, le Parlement bâillonné.

La seule justification de l'article 47-1 étant l'urgence. Or, aucune urgence ne justifiait cette réforme.

L'avalanche de procédures a démontré qu'E. Macron comptait bien imposer par l'autoritarisme cette réforme rejetée très majoritairement par nos concitoyennes et concitoyens, combattue par l'ensemble des organisations syndicales.

De multiples arguments ont été développés par les auteurs des saisines. De très nombreux professeurs de droit constitutionnel, d'observateurs, ont souligné la valeur des arguments avancés.

Le refus de censurer globalement cette loi est une décision politique. La décision de censurer quelques dispositions censées atténuer le choc social, ne peut que renforcer le caractère profondément injuste de cette réforme.

Le Conseil Constitutionnel, en l'espèce, accompagne le pouvoir exécutif, il ne le contrôle pas. Cette décision n'arrêtera pas la contestation massive, profonde, de ce projet mais aussi de l'abaissement de la démocratie auquel se livre E. Macron.

Cette décision comme la promulgation rapide de la loi ne stopperont pas l'exigence de retrait.

Le Conseil Constitutionnel aurait pu ouvrir une porte, faire respirer la démocratie en validant d'emblée la mise en œuvre d'un référendum d'initiative partagée permettant l'engagement d'un vaste débat national par l'organisation d'une consultation populaire. Le Conseil Constitutionnel refuse pour le moment à notre peuple cette espérance.

Face à l'incompréhension, la colère que ne manquera pas de soulever ces deux décisions, le Conseil Constitutionnel peut encore évoluer en validant la seconde demande de référendum d'initiative partagée déposée hier.

Nous appelons le peuple à agir dès ce soir, dans les jours et les semaines à venir pour exiger d'E. Macron le retrait de cette réforme honnie et en tout état de cause, à agir pour l'organisation d'un référendum avant toute mise en application.

# L'article 40 contre l'abrogation de la retraite à 64 ans : Un acte contre la démocratie

Par Le groupe CRCE / 8 juin 2023

La décision, grave, de Madame Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée nationale, de déclarer irrecevable la proposition d'abrogation du recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans porte un rude coup aux droits des parlementaires reconnus par la Constitution et par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Pour sauver le gouvernement et son projet de loi de réforme des retraites qui, rappelons-le, n'a jamais été voté par les députés, la minorité présidentielle a usé d'une manœuvre qui, au nom d'une efficacité politique ponctuelle, foule au pied les principes républicains et menace la démocratie parlementaire en réduisant à néant la capacité d'initiative des groupes d'opposition.

Le vote sur l'article premier en commission des affaires sociales était contraire au respect des propositions de loi déposées dans le cadre des espaces réservés. Que deviennent ces initiatives reconnues par la Constitution depuis 2008 si elles peuvent être tuées dans l'œuf dès la commission ? De toute évidence, la Constitution a été bafouée dès la première phase de la manœuvre évoquée.

La Présidente de l'Assemblée nationale qui ne pouvait invoquer l'article 40 sur la proposition de loi, ce pouvoir revenant au Président de la commission des finances, se croit donc autorisée à le faire aujourd'hui sur les amendements réintégrant en séance publique l'article premier, supprimé en commission, dans le corps de la proposition de loi pour qu'enfin, conformément à la Constitution, le vote puisse avoir lieu sur la proposition d'abrogation en séance publique.

Ce vote, c'est la grande majorité de la population qui l'attend.

Pour contrer la volonté populaire, toujours massivement opposée à cette réforme injuste, le Président de la République, le gouvernement et les parlementaires qui les soutiennent, en sont réduits depuis ce mois de janvier à des violations à répétition de la Constitution et du droit parlementaire.

L'acte commis aujourd'hui par la Présidente de l'Assemblée nationale est dangereux pour l'avenir de la démocratie. Il prive la société du débat, il confirme une dérive autoritaire du pouvoir.

Il provoque le ressentiment, attise une colère rentrée, loin de l'apaisement souhaité. Il annonce des lendemains de souffrance pour ceux qui sont victimes de la violence sociale, et interroge sur les fondements démocratiques de la République.

# CONTACTS

PALAIS DU LUXEMBOURG  
15, RUE DE VAUGIRARD 75006 PARIS CEDEX 6

Tél : 01 42 34 21 24

[crce@senat.fr](mailto:crce@senat.fr)



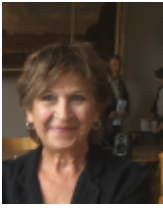
senateursCRCE



@senateurscrce



<https://senateurscrce.fr>



**Éliane Assassi**

Sénatrice de Seine-Saint-Denis -  
Présidente du groupe CRCE  
[e.assassi@senat.fr](mailto:e.assassi@senat.fr)



**Cathy Apourceau-Poly**

Sénatrice du Pas-de-Calais  
[c.apourceau-poly@senat.fr](mailto:c.apourceau-poly@senat.fr)



**Jérémy Bacchi**

Sénateur des Bouches-du-Rhône  
[j.bacchi@senat.fr](mailto:j.bacchi@senat.fr)



**Eric Bocquet**

Sénateur du Nord  
[e.bocquet@senat.fr](mailto:e.bocquet@senat.fr)



**Céline Brulin**

Sénatrice de Seine-Maritime  
[c.brunin@senat.fr](mailto:c.brunin@senat.fr)



**Laurence Cohen**

Sénatrice du Val-de-Marne  
[l.cohen@senat.fr](mailto:l.cohen@senat.fr)



**Cécile Cukierman**

Sénatrice de la Loire  
[c.cukierman@senat.fr](mailto:c.cukierman@senat.fr)



**Fabien Gay**

Sénateur de Seine-Saint-Denis  
[f.gay@senat.fr](mailto:f.gay@senat.fr)



**Michelle Gréaume**

Sénatrice du Nord  
[m.greaume@senat.fr](mailto:m.greaume@senat.fr)



**Gérard Lahellec**

Sénateur des Côtes-d'Armor  
[g.lahellec@senat.fr](mailto:g.lahellec@senat.fr)



**Pierre Laurent**

Sénateur de Paris  
[p.laurent@senat.fr](mailto:p.laurent@senat.fr)



**Pierre Ouzoulias**

Sénateur des Hauts-de-Seine  
[p.ouzoulias@senat.fr](mailto:p.ouzoulias@senat.fr)



**Pascal Savoldelli**

Sénateur du Val-de-Marne  
[p.savoldelli@senat.fr](mailto:p.savoldelli@senat.fr)



**Marie-Claude Varailles**

Sénatrice de Dordogne  
[mc.varailles@senat.fr](mailto:mc.varailles@senat.fr)



**Marie-Noëlle Lienemann**

Sénatrice de Paris  
[mn.lienemann@senat.fr](mailto:mn.lienemann@senat.fr)